

DES CHANGEMENTS SANS FILET

Comme chaque début de semestre la Direction Entreprises France (DEF, ex-DCE), a modifié le Pay Plan des commerciaux itinérants mettant les salariés et les organisations syndicales devant le fait accompli !

L'accord PVV national n'étant pas valable - seule la Cfdt a pris ses responsabilités d'engager sa signature- il n'y a plus d'encadrement national...donc aucune contrainte pour la direction entreprise.

A RETENIR

[RESPECTÉS]

Les bonnes nouvelles...

Modification des familles de produits

>>> Plus que 4 familles de produits pour simplifier la lecture du Pay Plan.

A= stratégique, B= croissance,
C=fondamentaux, D= autres

Sur les familles B, C et D,

>>> Rémunération de la FID.

Baisse des seuils de commissionnement à 30%

Maintien de la **possibilité locale de baisser ce seuil**

>>> Par exemple, sur des portefeuilles soumis aux appels d'offre.

Et les mauvaises

Deux nouveaux items (OCA et CLI)

>>> Mais à budget constant, ce qui implique une baisse des taux de commissionnement.

Ces nouveaux items, qui sont collectifs, pèsent 30% du montant global de la PVV.

>>> **Passer de 0 % à 30 % de collectif**, en une seule fois, avec des items qui ne sont pas totalement à la main des commerciaux, **c'est les déguster du collectif !**

>>> De plus, ces deux items doivent être payés au semestre : **les PVV du T1 seront donc mécaniquement moins importantes** que celles de l'année précédente.

La Cfdt revendique...

- ↪ Des budgets supplémentaires pour que les salariés ne fassent pas les frais de ces nouveaux items,
- ↪ L'OCA (20% de la PVV) doit se décliner à un niveau individuel ou par portefeuille,
- ↪ Le paiement de ces deux nouveaux items doit se faire au trimestre.

... mais serons-nous entendus ?